

La mission régionale du paysage

Une expérience originale en Provence-Alpes-Côte d'Azur

*par Agence régionale pour l'environnement
Provence-Alpes-Côte d'Azur **

I. - Rappels

1 - La génèse

C'est lors des 2èmes Rencontres de l'Agence régionale pour l'environnement (octobre 1990) que le Président du Conseil régional demande à l'Agence d'étudier la création d'un Institut du Paysage, en liaison avec le Plan national de l'environnement présenté par l'Etat.

Adoptée par le Comité syndical de l'Agence du 18 Décembre 1990, cette proposition donne naissance à un projet de "Programme Paysage Méditerranéen en Provence Alpes Côte d'Azur", élaboré en liaison avec la Direction régionale de l'environnement (ex-Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement), qui est adopté par le Conseil régional en Séance Plénière le 28 Mars 1991. L'Etat, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet de Région, s'engage à travailler avec ses services sur le programme, dans la perspective d'une future contractualisation pour le XIème Plan.

Ce programme prévoyait notamment :

- une première série d'opérations à soutenir et à lancer,
- un Comité de pilotage associant plusieurs partenaires,
- des financements conjoints (Etat et Région) à hauteur d'au moins 600 000 F pour 1991.

2 - L'organisation

Dès le mois d'avril 1991, se met en place le Comité de pilotage associant :

- la Direction régionale de l'environnement (DIREN) (à l'époque DRAE)
- l'Agence régionale pour l'environnement (ARPE)
- la Fédération française du paysage (Délégation Provence Alpes Côte d'Azur)
- le Centre méditerranéen de l'environnement (Avignon)
- l'Ecole d'architecture de Marseille-Luminy.

Au cours de plusieurs réunions, ce Comité étudie les projets d'actions et leur financement, pour aboutir à :

- 10 opérations
- pour un montant total de 2.145.000 F (dont 925 000 F de l'Etat et 650 000 F de la Région).

L'une des 10 opérations consiste à constituer une "Mission Régionale du

Paysage", chargée d'être l'exécutif permanent du Comité et de veiller à la mise en oeuvre effective des autres opérations, notamment en assurant la maîtrise d'ouvrage directe, d'un Journal Régional et d'une partie de trois autres opérations.

Dès septembre 1991, le Comité Syndical de l'Agence Régionale pour l'Environnement décidait d'instituer en son sein (personnel et budget propre) une Mission Régionale du paysage, mise à la disposition des partenaires du programme, sous réserve d'obtenir les premiers financements nécessaires.

Ces conditions étant remplies (décision de principe de crédits d'Etat lors du Comité de Pilotage du 10 septembre 1991 : 100 000 F ; vote de crédits régionaux lors de la Séance Plénière du 19 Décembre 1991 : 300 000 F), est nommé un Délégué à la Mission Régionale du Paysage qui s'installait dans des locaux propres le 1er Février 1992.

Par la suite, 7 opérations complémentaires font l'objet de décisions financières dans l'esprit du programme, pour un nouveau montant de l'ordre de 1 MF (dont 300 000 F de l'Etat et 450 000 F de la Région).

Enfin, un projet de budget est élaboré pour 1993 nécessitant environ 1,5 MF (dont 1 MF de la Région).

* - A.R.P.E. - Place de la Mairie - BP 17
13320 Bouc-Bel-Air
Tél. 42.22.10.11 - Fax. 42.22.40.65



Photo 1 : Le Parc naturel régional du Queyras.

Photo C.Doret / A.R.P.E.

II. - Avancement du programme

1 - Etude des réseaux de compétence du paysage régional

Confier à la F.F.P., qui s'est associée au CERFISE (Bureau d'études sociologiques, localisé à Marseille), cette étude a fait l'objet de deux subventions de l'Etat (Ministère de l'Équipement : Plan urbain) et de la Région.

Elle a donné lieu à un rapport intermédiaire en Février 1992 : élaboration d'une problématique (qu'est-ce qu'un compétent "en matière de "paysage" ?), et recherche d'un échantillon représentatif pour approfondir la connaissance des réseaux régionaux.

Le résultat de la 1^{ère} phase confirme l'**extrême éclatement de la notion de spécialiste du paysage** : 9 personnes, interrogées sur les 20 spécialistes à

rencontrer, ont donné ... 250 noms, dont au moins 58 "incontournables", sans qu'aucun de ceux-ci ne soit cité plus de 2 fois !

La seconde phase (entretiens approfondis avec ces 20 personnes) est en cours. La 3^{ème} phase pourrait déboucher sur une sorte d'annuaire régional.

2 - Inventaire des unités paysagères

Ce travail est une mise à jour et un prolongement d'une première réalisation effectuée en 1982-83.

La mise à jour a été financée par le Ministère de l'Environnement et a été terminée en Septembre 1992 par l'Atelier CORDOLEANI (Architecture, paysage et urbanisme, Aix en Provence).

La 2^{ème} phase a été réalisée sur financement régional. Il s'agit d'une plaquette de présentation des premiers résultats, destinée à :

- faire connaître cette tentative

d'"objectiver" le paysage

- susciter les réactions
- démontrer la nécessité de prolonger le travail pour aboutir à des documents opérationnels, tant dans la protection que dans l'aménagement local et régional, ce qui pourra constituer une 3^{ème} phase.

3 - L'Observatoire régional permanent de l'évolution du paysage

Il s'agit de constituer une **banque d'images**, permettant de **voir comment se transforment les paysages au fil du temps**.

L'idée et les premières décisions émanent du Ministère de l'environnement (choix d'un photographe : Alain CECCAROLI d'Oppède). Le Comité régional a décidé (réunion du 16 juin 1992) de développer le programme :

- en lançant une dizaine de missions sur autant de territoires représentatifs



Photo 2 : Le Ventoux

Photo C.Doret /A.R.P.E.

des types de changements paysagers à l'œuvre dans la région,

- en diversifiant les approches (photos d'art, techniques ou professionnels, archives, animations socio-culturelles,...),

- en mettant en place une assistance technique et artistique.

Ces orientations se sont traduites par :

- l'attribution de crédits complémentaires pour une démarche exploratoire à dominante socio-culturelle en Vaucluse,

- les travaux de la Mission Régionale

- * choix de territoires-pilotes (Plateau de l'Arbois (13) + autres sites à déterminer Verdon)

- * élaboration d'un cahier des charges (juillet)

- * diffusion de l'appel à propositions (octobre)

- * recherche de financement (novembre).

4 - Les actions relevant de la formation

A ce titre, ont été menés à bien :

- a) Des ateliers de terrain destinés à parfaire la formation d'étudiants paysagistes : étudiants étrangers en Août 1991 sur le "bocage rhodanien", étudiants de l'Ecole de Versailles, de janvier à juillet 1992, sur la banlieue Nord-Est de Marseille. Des comptes rendus ont été publiés.

- b) Un début d'organisation pour systématiser des opérations de même type : préparation d'une bourse régionale offres-demandes de stages, avec encadrement technique et pédagogique, préparation d'une coopération méditerranéenne avec une opération en cours sur la banlieue de Lisbonne.

- c) Des journées de formation permanente pour les aménageurs (programme F.F.P.) : octobre 1991 (élagage), octobre 1992 (utilisation de l'informatique) - février 1993 (aménagements des ronds-points giratoires).

5 - Les actions expérimentales de terrain

Prévues comme un des axes du programme, elles ont paradoxalement fait l'objet de très peu de demandes.

Trois opérations ont reçu un financement en 1992 et un début de réalisation.

- a) L'atelier interdisciplinaire d'aménagement de la Route de l'olivier dans les Alpilles : il s'agit d'accompagner un programme de réhabilitation des sites liés à l'oléiculture dans les Alpilles (objectifs agricoles, touristiques et commerciaux), financé notamment par la C.E.E. et le Conseil général des Bouches du Rhône. Cet accompagnement doit donner une cohérence à l'ensemble de ces aménagements et avec d'autres travaux locaux (archéologie, routes, villages) dans une sorte de Charte du Paysage.

Le maître d'ouvrage est le Comité économique de l'olivier et le maître d'œuvre le C.M.E.

b) Le programme paysager des Pays du Buech.

Il s'agit d'une partie d'un programme de **développement local**, retenu par la C.E.E. au titre du programme LEADER.

Une première phase de définition de travaux a été financée par la Région au bénéfice du District du Haut Buech.

c) La valorisation forestière des terrains dans le Var.

Il s'agit d'un programme d'expérimentation associant notamment des écologues de Marseille St Jérôme, le Centre régional de la propriété forestière et la Commune du Val.

6 - Promotion du paysage : expositions et Colloques

A ce titre, le programme régional a soutenu :

- l'exposition "Villes et campagnes méditerranéennes : Marseille au XIX^e siècle" (Septembre-octobre 1992 à Marseille-St Joseph)

- l'exposition "Paysages varois, paysages de Provence Alpes Côte d'Azur" a été présentée aux 4^{èmes} Rencontres de l'ARPE (Toulon - octobre 1992) ;

- le Colloque "Paysage méditerranéen" du CAUE du Var (Chateaupallon - juin 1992)

- le Colloque "Sciences Art Paysage" du S.I. du Haut Verdon (Colmars les Alpes - Juillet 1992).

7 - Le journal du paysage méditerranéen

C'est la manifestation publique de l'existence du Programme Paysage Méditerranéen, de son Comité de Pilotage et de la Mission Régionale.

Il est conçu comme un moyen de faire circuler l'information sur les initiatives paysagères intéressantes, que ce soit au niveau régional ou au niveau des départements et des villes.

Tiré à 5000 exemplaires, il est diffusé pour moitié par mailing (élus et agents de collectivités, membres de l'administration, professionnels, chercheurs et enseignants,...), pour moitié

à l'occasion de manifestations.

Son financement s'effectue dans le cadre du budget de la Mission Régionale.

III. - Fonctionnement de la mission - (structures et moyens)

La mission a fonctionné selon deux grands axes:

- préparation et application des décisions communes (exécutif)
- représentation des partenaires vis-à-vis de l'extérieur (délégation).

a) Au titre de l'exécutif, une première période (1991), informelle, avait été marquée par :

- 6 réunions du Comité de pilotage consacrées à l'examen des premiers projets d'opérations, et de leur financement, à la mise au point d'un document de présentation du programme, à la participation aux 3^{èmes} Rencontres de l'ARPE (stand), à la préparation d'une réunion élargie ;
- Celle-ci, Comité régional du Paysage, a rassemblé le 14 novembre 1991, à la Maison des Agriculteurs à Aix, une cinquantaine de personnes (sur 70 invitées) pour les informer et les inviter à s'associer aux travaux du Comité de pilotage.

- A partir de décembre 1991, se sont tenues 4 autres réunions du Comité de pilotage, consacrées à l'examen des nouvelles opérations, aux partenariats (suites du 14 novembre), au bilan d'avancement du programme, au fonctionnement de la Mission, au contexte politique, administratif et financier.

- Ont fonctionné également des groupes de travail plus ciblés sur les opérations de recherche-connaissance (étude compétences, inventaire, observatoire sur les opérations de formation, sur le journal).

- ... à quoi il convient d'ajouter bien entendu toutes les discussions techniques avec les maîtres d'œuvre et prestataires de service.

b) En tant que délégation de

l'ensemble des partenaires associés, la mission a :

- assuré la publication, la mise à jour et la diffusion du Document de présentation du programme
- présenté ce programme dans le cadre de différents colloques et revues nationales
- participé à des groupes de recherche sur le Plan, l'Equipement et la Formation,
- participé au lancement du groupe de projet pour une Fondation des Villes et Territoires Méditerranéens.

IV. - Perspectives

Développer la mission régionale du paysage, mettre en place des programmes d'actions concrètes et créer un réseau méditerranéen du paysage.

La préparation du XI^{ème} Plan et la mise en place d'une politique au niveau national devraient permettre d'inscrire le paysage dans le Contrat de Plan.

A.R.P.E.

La mission régionale du paysage L'inventaire régional du paysage

La Mission régionale du paysage a décidé en 1991 de réaliser un inventaire des unités paysagères de Provence-Alpes-Côte d'Azur en s'appuyant sur l'inventaire analytique des études d'aménagement sur la période 1970-1982 prenant en compte le paysage effectué en 1983 à l'initiative de la Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement par l'Atelier Architecture-Environnement CORDOLEANI.

L'objectif de cette recherche était de cerner de façon pragmatique à partir d'expériences concrètes le contenu à donner à la notion de paysage hors d'une simple vision esthétique.

A l'examen des études et réflexions recensées, il est apparu qu'une approche synthétique et rigoureuse du paysage pouvait s'appuyer sur la notion d'Unité de paysage c'est-à-dire "un ensemble conciliant la totalité des éléments composant le paysage qui illustre et rejoint par son homogénéité et son particularisme, la notion de pays, entité, région naturelle, ayant sa spécificité géographique, culturelle, économique, dans le cadre de laquelle doivent s'organiser et s'inscrire les projets d'aménagement".

L'évolution depuis une dizaine d'années tant au niveau des réalisations ou expériences dans le domaine du paysage que sur les plans législatifs ou règlementaires nécessite de sortir de la notion d'unité paysagère en tant que définition spatiale pour appréhender le paysage de manière qualitative.

Une actualisation du 1^{er} inventaire des études a donc été envisagée, pour la période 1983-1992, prenant en compte les évolutions des méthodes et approches paysagères afin d'aboutir à une sorte de "banque de données" sur les secteurs étudiés pour, parallèlement, déterminer les manques aux niveaux géographique ou thématique et les mises à jour nécessaires.

Enfin, il est prévu dans le cadre de cette démarche d'inventaire, d'appréhender les fondements méthodologiques par une évaluation des paysages régionaux en termes de représentativité et sensibilité.

L'étude, financée sur des crédits d'Etat, comprend :

- l'actualisation de l'étude de 1983
- l'approche méthodologique de la notion d'unité de paysage

- la définition des critères de qualification du paysage provençal au travers d'exemples avec une cartographie analytique et synthétique.

L'inventaire régional devrait se poursuivre par la réalisation d'un atlas régional des paysages (répartition spatiale des éléments significatifs de la Provence, des Alpes du Sud, de la Côte d'Azur, zonages socio-économiques, tendances d'évolution, degré de sensibilité, actualisation permanente des connaissances paysagères) et d'une banque de données opérationnelle à partir de fiches techniques à l'échelle de certains territoires à enjeux, permettant d'en définir les caractéristiques paysagères.



Le Parc du Mugel (La Ciotat)

Photo François Geier / A.R.P.E.